



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

Extrait du  
registre des délibérations du conseil municipal  
Session ordinaire du 10 Juin 2022

L'an 2022 le dix Juin à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 3 Juin 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

**Étaient Présents :**

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Caroline FRANCA - Cyril LEJA - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Françoise VADA - Patricia ALUNNO - Olivier GIACOMETTI – Myriam PASTORELLI

**Pouvoirs :**

Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI - Jean-Charles QUERCIA à Pierre Dominique DALMASSO - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

**Absents excusés :**

Maryse CASTELLANI – Florent REYNAUD

**Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2022\_74**

**Objet : INITIATION DE LA PROCEDURE DES FONDS BARNIER POUR DE NOUVEAUX BIENS**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la tempête ALEX a détruit ou endommagé de nombreux biens sur la commune de Tende. Une partie de ces biens, soit parce qu'ils sont sinistrés soit parce qu'ils sont désormais fortement exposés au risque inondation peuvent potentiellement bénéficier d'une prise en charge dans le cadre des fonds BARNIER.

La commune, par délibération en date des 20 Mars 2021, 2 Juillet 2021, 10 Septembre 2021, 22 octobre 2021, 14 janvier 2022 et 9 Avril 2022 a engagé les démarches d'acquisition et de financement dans le cadre des fonds Barnier pour un certain nombre de biens. Monsieur le Maire propose de compléter cette liste par le bien suivant, potentiellement éligible au fonds Barnier:

BH 1212: Copropriété

*Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide :*

- Autorise le Maire à engager la procédure d'acquisition du bien listé ci-dessus dans le cadre de la procédure des fonds BARNIER
- Sollicite les financements de l'État et notamment la subvention relative au fonds Barnier pour cette acquisition

- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents.

***Adoptée à l'unanimité***

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :